COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2015

Absents Excusés : Sandrine FAVRE, Nathalie RICARD

Secrétaire de séance : Elodie ALINAT

1- Assainissement à Verrières

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet d'assainissement sur Verrières : assainissement eaux usées et pluviales, et la reprise d'une canalisation d'eau potable.

- Attribution du marché

Des entreprises ont été consultées pour la réalisation des travaux.
L'analyse technique et financière a été réalisée par le Cabinet CEREG Massif Central. Le Cabinet a classé en 1è position :

- L'entreprise GINESTE pour le lot n°1 (réseaux humides) pour un montant de 119 139 € HT ;
- L'entreprise SEVIGNE pour le lot n°2 (station d'épuration) pour un montant de 71325 € HT.

Conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 15 juillet 2015, le Conseil approuve à l'unanimité l'attribution des marchés aux entreprises citées.

- Plan de financement

Le coût de l'opération réel à porter par la commune est de 220 614,75 € HT.
Monsieur le Maire propose de réaliser les travaux selon le plan de financement suivant :

- Dépenses (HT) : 220 614.75 €
- Recettes (HT) :
  - Autofinancement : 132 529.27 €
  - Subventions Agence de l'Eau et Conseil Départemental : 88 085.48 €

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le plan de financement proposé.

2- Transfert des pouvoirs de police spéciale du maire

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune de Montlaur de conserver ses prérogatives en matière de police spéciale du maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de refuser le transfert au Président de la Communauté des Communes du Rougier de Camarès du pouvoir de police spéciale du Maire en matière de circulation et de stationnement

3- Vente du foyer des jeunes

Deux offres ont été adressées à la mairie pour la vente du foyer des jeunes, situé parcelle section F n°252. L'offre de Mme Sylvie ARVIEU a été retenue. L'acquéreur n'est pas intéressé par la bande de terrain située en bordure de la route, un trottoir pouvant y être créé. Un géomètre sera mandaté pour réaliser un bornage et modifier les limites.

4- Budget général : Décision modificative n° 1

Lors des travaux de restauration de l'église de Verrières, des travaux supplémentaires sont apparus nécessaires (changement charpente et volige), pour un montant total de 44 768 € HT.
Afin d'honorer ce montant, Monsieur le Maire propose de prendre la décision modificative du budget général suivante :

BUDGET GENERAL – Fonctionnement

N° compte et dénomination	Dépenses	Recettes
678 – Autres charges exceptionnelles	-49 000 €	
023 – Virement section investissement	+ 49 000 €	

BUDGET GENERAL – Investissement

N° compte et dénomination	**Dépenses**	**Recettes**
2313-178 Eglise de Verrières	+ 49 000 €	
021 – Virement de la section de fonctionnement		+ 49 000 €

Naudy ROUX fait part de son indignation du fait que l'entreprise n'ait pas anticipé ces travaux. Adeline BOUDOU est très étonnée du surcoût, bien qu'elle note qu'elle est favorable à la restauration du patrimoine.
Vote du conseil municipal : 12 pour, 1 abstention.

5- Cimetière : demande de rétrocession d'une concession

Madame MARTINO-SOLIER a acquis la concession de terrain n°30 en 2010 au prix de 1 800 €. Elle exprime aujourd'hui son souhait de rétrocéder le bien à la commune.
Le Conseil Municipal accepte de racheter la concession, au prix de 1 800 €. Les frais d'enregistrement éventuels seront pris en charge par le vendeur.
Naudy ROUX souhaite déduire un amortissement pour chacune des cinq années.
Vote du conseil municipal : 12 pour, 1 contre.

6- Questions diverses

Pédicure-Podologue : Sabine Serres, pédicure podologue a été autorisée par le Conseil de l'Ordre des Pédicures Podologues pour ouvrir un cabinet secondaire à Montlaur. Des consultations auront lieu à partir du mois d'octobre.

Concessions vacantes : La procédure est à lancer à Verrières.

PEDT : Le projet éducatif territorial a été validé pour les 3 prochaines années scolaires.

Plan communal de sauvegarde : Ce document est à établir et transmettre pour la préfecture ; Montlaur est classé en zone à risque pour les inondations, en lien avec les épisodes cévenols.

Jardin de l'Ecole : Les enfants ont envoyé un courrier demandant un abri avec des tables pour pouvoir s'asseoir et être à l'ombre. Le problème est que la zone est non constructible.

Bâtiment Pompe de relevage : Demande d'un nouveau devis. La décision du choix de l'entreprise sera prise lors d'une réunion de travail.

Formation Premiers secours : Réfléchir pour proposer une formation premiers secours pour le personnel.

FIN DE SEANCE.